

## Statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2003 (2/3)

Nous avons publié dans le numéro 5/2004 de «Sécurité sociale» les premiers résultats de la statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2003. La publication contenant les résultats définitifs de l'exercice 2003 est désormais disponible. Ce deuxième article présente quelques informations sur les primes, les prestations, la participation des assurés aux frais et la réduction de primes.



Nicolas Siffert  
Section Statistiques et Mathématiques, OFSP

Le premier article publié dans le numéro 5/2004 de «Sécurité sociale» présentait les premiers résultats de la statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2003, notamment les éléments principaux du compte d'exploitation de l'assurance obligatoire des soins. La publication contenant les résultats définitifs de l'exercice 2003 est désormais disponible. Ce deuxième article présente quelques informations sur les primes, les prestations, la participation des assurés aux frais et la réduction de primes.

### Prestations et participation aux frais dans l'assurance obligatoire des soins

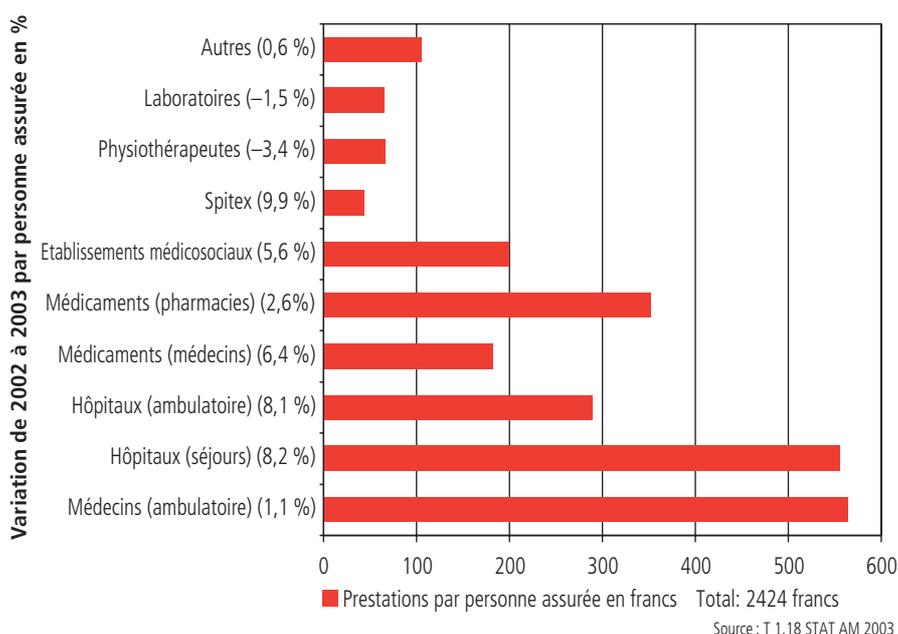
Les assureurs sont tenus de répartir le total des **prestations brutes** d'un exercice (donc y compris la participation aux frais des assurés) par **groupe de coûts**. Ramenées à un as-

suré, ces prestations ont atteint 2424 francs en 2003, soit 4,4 % de plus qu'en 2002. L'augmentation fut nettement supérieure à cette hausse moyenne dans les secteurs suivants : médicaments dispensés par les médecins, hôpitaux (soins ambulatoires et séjours hospitaliers), établissements médicosociaux, ainsi que Spitex (**voir graphique 1**).

Le **graphique 2** illustre les différences entre les cantons en ce qui concerne les **coûts effectifs, la participation des assurés aux frais et les coûts bruts** (somme des coûts effectifs et de la participation aux frais). En 2003, les coûts bruts moyens par mois d'assurance pour toutes les catégories d'âge se situaient entre 138 francs (AI) et 277 francs (GE et BS).

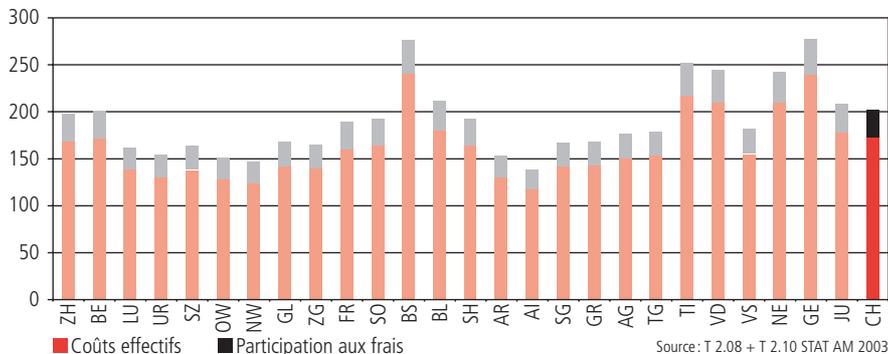
Le **graphique 3** illustre quant à lui les coûts effectifs par mois d'assurance **selon la classe d'âge et le sexe**.

Assurance obligatoire des soins LAMal: prestations brutes selon le groupe de coûts en 2003



**Coûts effectifs, participation aux frais, coûts bruts en francs par assuré par mois d'assurance en 2003 (enfants + adultes)**

2



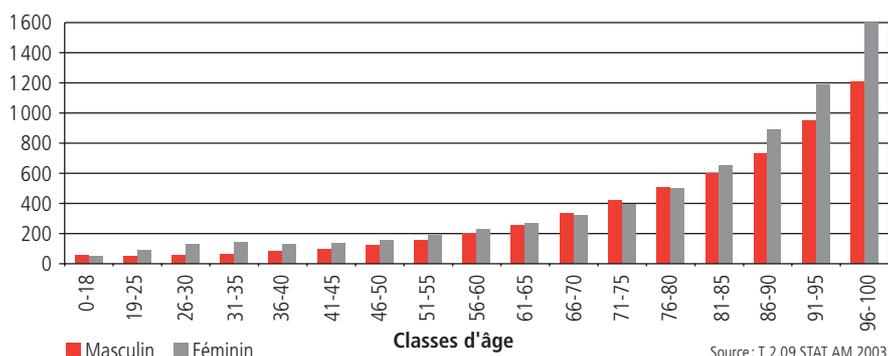
Les coûts plus de deux fois supérieurs à ceux des hommes pour les femmes des classes d'âge 26-30 et 31-35 ans sont essentiellement liés à la maternité.

**Primes dans l'assurance obligatoire des soins**

Les assureurs-maladie communiquent à l'OFSP les primes de l'assurance obligatoire des soins (AOS) pour l'année suivante dans le cadre de leur procédure d'approbation. Ces primes par assureur sont publiées dans le guide des primes en automne pour le public. La statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2003 reprend ces **primes moyennes estimées** au niveau cantonal pour les adultes (à partir de 26 ans), pour les jeunes adultes (19 à 25 ans) et pour les enfants (jusqu'à 18 ans) par canton et pour les années 1996 à 2005, avec la franchise ordinaire et le risque accidents uniquement. Il convient de remarquer que les tarifs des autres modèles d'assurance – franchises à option, assurance avec bonus ou assurance avec choix limité des fournisseurs de prestations – ne sont pas pris en compte ici.

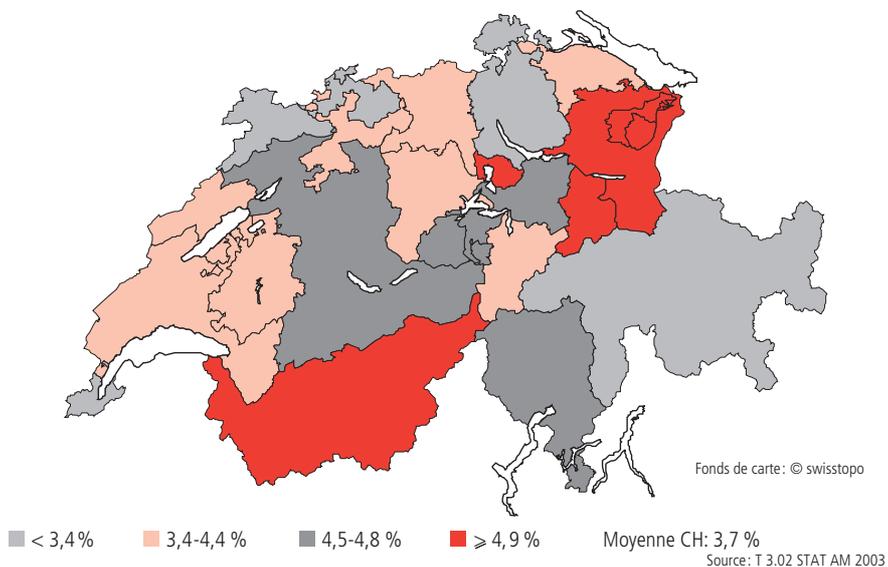
**Coûts effectifs en francs par assuré par mois d'assurance selon la classe d'âge et le sexe en 2003**

3



**Evolution des primes cantonales moyennes pour adultes entre 2004 et 2005 (en pour-cent) (avec franchise ordinaire et couverture accidents)**

4

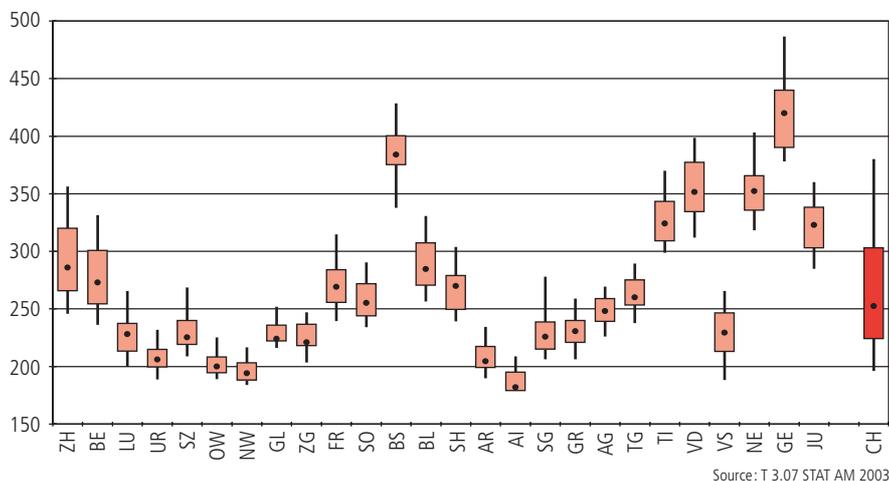


Les valeurs sont estimées sur la base de la répartition future supposée des assurés entre les différents assureurs (voir description de la méthode en annexe de la statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2003).

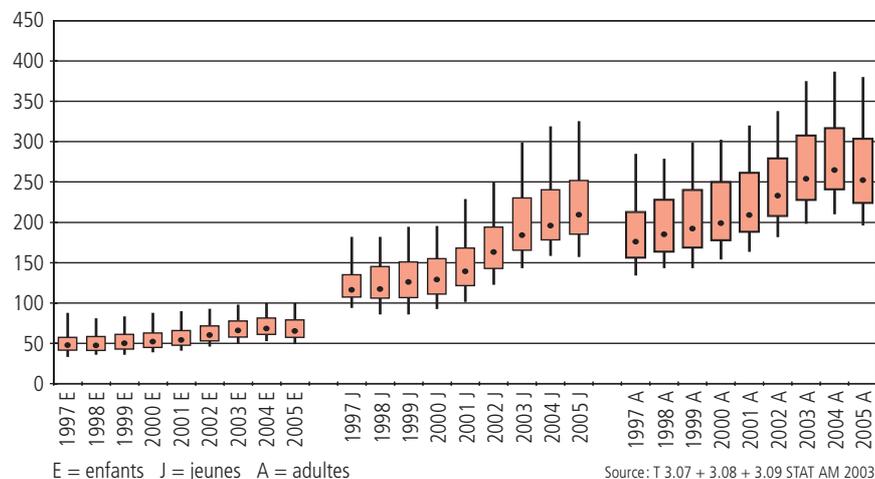
La **prime moyenne pour adultes** (avec franchise ordinaire et couverture accidents) pour l'année 2005 accuse une hausse moyenne **estimée** de 3,7%, celle des **jeunes adultes** une hausse de 5,5%, et celle des **enfants** une hausse de 0,2%.

Les diminutions sensibles de hausse pour 2005 par rapport à celles vécues les années précédentes sont à mettre en relation avec les modifications légales concernant les franchises et la participation aux frais. Il n'est dès lors pas possible de comparer directement la hausse pour 2005 à celle des autres années.

### Distribution des primes cantonales mensuelles moyennes pour adultes (26 ans et plus) en francs en 2005 (avec franchise ordinaire et couverture accidents)



### Distribution des primes mensuelles moyennes CH pour enfants, jeunes adultes et adultes en francs dès 1997 (avec franchise ordinaire et couverture accidents)



Le **graphique 4** illustre l'évolution estimée des primes cantonales moyennes (avec franchise ordinaire et couverture accidents) entre **2004 et 2005 pour les adultes** et met en lumière d'importantes disparités entre les cantons. Géographiquement parlant, on relève une nette différence des primes entre cantons latins et cantons alémaniques, doublée d'une autre différence de type ville-campagne.

Les valeurs réelles d'augmentation des primes constatées a poste-

riori pour les différents modèles d'assurance figurent quant à elles dans le tableau 1.44 de la statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2003. Mais ce n'est qu'en prenant en compte l'ensemble des dépenses des assurés (primes et participation aux frais) qu'on peut mesurer l'évolution réelle de la dépense des assurés. La statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2003 présente pour la première fois celle-ci. Voir à ce sujet l'article 3/3

dans le prochain numéro de «Sécurité sociale».

Le **graphique 5** de type «Boxplot» permet d'illustrer la **répartition estimée des primes à l'intérieur des cantons** en 2005 pour les adultes (avec franchise ordinaire et couverture accidents). Ce type de graphique montre dans quelle mesure les primes annuelles payées par les assurés dans un canton se rapprochent ou, au contraire, s'écartent les unes des autres et s'il existe une différence importante entre les primes les plus élevées et les primes les plus basses. Le point à l'intérieur des rectangles indique la prime médiane; en d'autres termes, 50 % des assurés du canton paient une prime supérieure à celle-ci et 50 % une prime inférieure. La hauteur du rectangle indique la répartition des primes par rapport à cette prime médiane (25 % en dessus, 25 % en dessous). Les lignes à l'extérieur du rectangle donnent les primes du reste des assureurs (la représentation se limite à 90 % des assureurs, les 5 % les plus hauts et les 5 % les plus bas ne sont pas représentés, afin d'éviter des distorsions par les valeurs extrêmes). Plus le rectangle est petit, plus l'écart entre les primes payées effectivement par les assurés d'un canton est faible. Plus la ligne verticale est courte, moins il y a de différence entre les primes proposées.

Les données publiées montrent que de nombreux assurés continuent à opter pour des assureurs-maladie pratiquant des primes relativement élevées. La possibilité d'économiser sur les primes par le choix de l'assureur et du produit d'assurance **est loin d'être épuisée**. Une comparaison critique se justifie dans les cantons où la fourchette des primes est très large.

Le même type de graphique (**G 6**) met en évidence l'évolution au niveau **suisse** pour les adultes, les jeunes adultes et les enfants à partir de 1997. Les primes moyennes calculées pour l'ensemble de la Suisse sont cependant des valeurs à manier

avec précaution, du fait que les primes varient sensiblement d'un canton à l'autre.

### Réduction de primes dans l'assurance obligatoire des soins

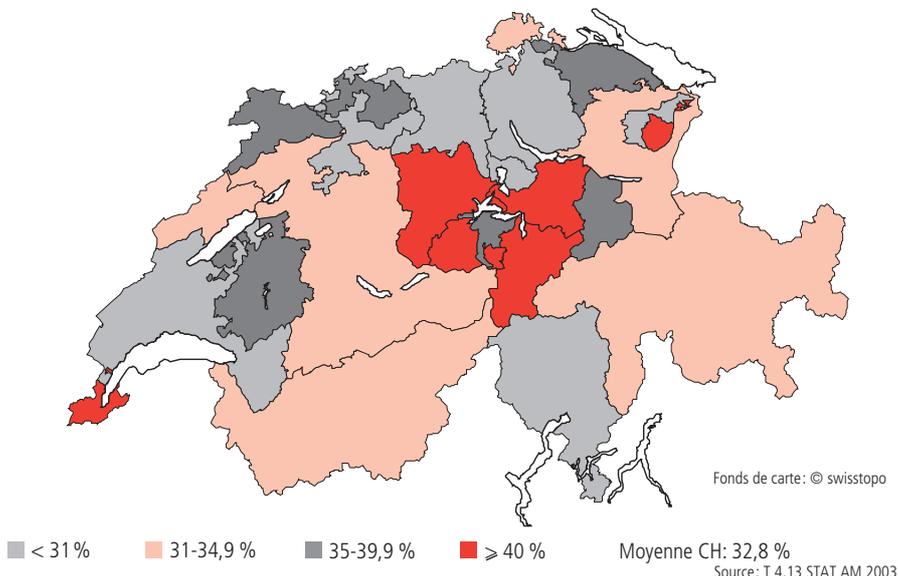
La LAMal destine à la réduction individuelle des primes des assurés les subsides de la Confédération et des cantons en faveur de l'assurance-maladie. Le système est ainsi conçu que les montants voués par la Confédération à la réduction de primes sont répartis entre les cantons selon leur nombre d'habitants et leur capacité financière (entre 1997 et 2001 également selon le niveau des primes). S'ils veulent épuiser les subsides de la Confédération, les cantons ont pour leur part l'obligation de verser un montant complémentaire de 50 % de la subvention fédérale (1996: 35 %; 1997: 40 %; 1998: 45 %; dès 1999: 50 %). Si tel avait été le cas en l'année 2003, **l'objectif de subventionnement** aurait atteint 3,471 milliards de francs.

D'autre part, dans son art. 66, al. 5, la LAMal accorde aux cantons le droit de réduire à raison de 50 % au maximum leur participation aux frais, pour autant que la réduction des primes des assurés de condition économique modeste reste garantie. La subvention fédérale allouée aux cantons est alors réduite en conséquence. En 2003, 15 cantons ont fait usage de cette possibilité (les mêmes qu'en 2002), de sorte qu'avec 2,961 milliards de francs le **budget effectif des subsides** était de 14,7 % inférieur à l'objectif initial de 3,471 milliards de francs.

Le montant *effectivement versé* de 3,066 milliards de francs consacré à la réduction de primes selon la LAMal pour l'année 2003 se répartit entre 2,427 millions de **bénéficiaires**, soit une baisse de 0,3 % par rapport à l'année précédente. Ce chiffre correspond à 32,8 % de la population résidente moyenne du pays en 2003 ou approximativement 41 %

### Taux cantonaux de bénéficiaires de la réduction des primes en 2003 (en pour-cent)

7



### Où trouver la statistique ?

L'ensemble des résultats pour 2003 sera publié dans la «Statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2003» qui sera disponible au début de 2005.

Une version électronique intégrale en format PDF sera téléchargeable gratuitement sur le site Internet de l'OFSP:  
[www.bag.admin.ch/kv/statistik/f/index.htm](http://www.bag.admin.ch/kv/statistik/f/index.htm)  
Statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2003

Une version électronique (en allemand) des tableaux en format Excel, sans commentaires, actualisée en continu selon la disponibilité des données, est téléchargeable gratuitement sur le site Internet de l'OFAS:  
[www.assurancessociales.admin.ch](http://www.assurancessociales.admin.ch)  
rubrique AMal/Statistiques STAT KVG/LAMal 2003

La version papier payante sera disponible auprès de:  
Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL)  
Diffusion publications  
CH-3003 Berne  
[www.bbl.admin.ch/fr/](http://www.bbl.admin.ch/fr/) rubrique Vente de publications  
Numéro de commande: 316.916.03 f (édition française)

des ménages. Le **graphique 7** illustre les différents taux de bénéficiaires par canton.

Enfin, si l'on considère les assurés selon le sexe, on observe que les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à bénéficier des subsides.

Les bénéficiaires ont reçu en 2003 une **contribution moyenne** de 1263 francs, soit 105 francs par mois. Ces

grandeurs peuvent être mises en relation avec les primes dues par assuré, selon le compte d'exploitation de l'AOS, soit par assuré 2275 francs par année ou 190 francs par mois.

Les 2,427 millions de bénéficiaires représentent en tout 1,3 million de ménages en 2003. Plus de la moitié de ces ménages sont formés d'une seule personne.

Dans un prochain article (CHSS 2/2005) nous présenterons des informations complémentaires concernant le domaine de la santé.

---

Nicolas Siffert, lic. en sc. écon., section  
Statistiques et Mathématiques, OFSP.  
Mél: Nicolas.Siffert@bag.admin.ch